

NFP 45 **Sozialstaat**
PNR 45 **Etat social**



Arbeitsmarkt / Arbeitslosigkeit
Gesundheitswesen
Sozialpolitik / Soziale Sicherheit
Behinderung / Invalidität

Familles, argent et politique

Résumé du projet de recherche 4045-59627

mené dans le cadre du Programme national de recherche 45

Tobias Bauer, Silvia Strub, Heidi Stutz

Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS

Dans le cadre du Programme national de recherche PNR 45 „Problèmes de l'Etat social“, le bureau BASS (bureau d'études de politique du travail et de politique sociale) a mené un projet traitant de la définition d'une politique cohérente des transferts de politique familiale. Le rapport final sera publié sous le titre „Familien, Geld und Politik“.¹

Compte tenu de la paupérisation croissante des familles, la politique familiale fait désormais partie des problèmes de l'Etat social. Ses prestations actuelles sont dispersées et ne développent souvent pas l'effet désiré. Pour les rendre plus efficaces et efficientes, il faut davantage tenir compte des interactions complexes entre les situations familiales et différents sous-systèmes économiques et sociaux, comme le système de sécurité sociale ou le marché du travail.

Questions

L'analyse revêt une orientation essentiellement économique. Elle examine en priorité les *questions* suivantes: Dans quelles conditions (notamment matérielles), les enfants grandissent-ils en Suisse? Quelles sont les interactions entre les situations familiales et les différents sous-systèmes socio-économiques? Quels sont les effets des prestations actuelles de la politique familiale? Quelles sont les exigences actuelles et quels sont les modèles de réforme disponibles? Quels seraient les effets des modèles requis? Quels sont les besoins qui ressortent de l'analyse en matière de politique familiale cohérente? Quel pourrait être le train de réformes susceptible d'y répondre?

Système de simulation

L'objectif principal du projet réside dans la *mise en place d'un système de simulation empirique* permettant d'évaluer différents modèles. Les données individuelles issues d'enquêtes représentatives (Enquête Suisse sur la Population Active ESPA 2000; Enquête sur les revenus et la consommation ERC 1998; Panel suisse des ménages PSM 1999) font l'objet d'une analyse économétrique, dont le cœur à proprement parler est représenté par des *matrices 8x5* qui divisent la population globale en 8 types de ménages et 5 quintiles de revenus. Les valeurs issues de l'analyse des données individuelles sont reportées dans les différentes cases de ces matrices et mises en relation avec des données institutionnelles (comme les régimes fiscaux ou l'organisation du système de sécurité sociale). Pour obtenir une comparaison cohérente des différents modèles de politique familiale, on observe le *transfert net*, c'est-à-dire l'effet pour un ménage donné une fois que la contribution au financement de la mesure a été déduite du montant reçu.

Cette simulation agrégée offre des avantages manifestes par rapport à une microsimulation (dans laquelle tous les calculs sont effectués au niveau des ménages pris individuellement): elle est beaucoup plus facile à utiliser, permet de changer rapidement de bases de simulation et de conjuguer différentes sources de données. Mais elle n'est pas non plus sans inconvénients: elle nécessite des simplifications importantes lors de la modélisation et ne permet pas de fournir des indications sur l'imprécision statistique des différents résultats. Par ailleurs, les données sont très lacunaires dans certains domaines, comme celui de l'aide sociale ou de l'accueil des enfants. Il faut donc prendre en compte les limites et l'imprécision de l'analyse qui en découlent lors de l'interprétation des résultats de la simulation.

¹ Tobias Bauer, Silvia Strub und Heidi Stutz: Familien, Geld und Politik, Verlag Rüegger, Zürich / Chur 2004, ISBN 3-7253-0761-X

Analyse statistique descriptive

L'analyse statistique descriptive de la situation actuelle des familles en Suisse révèle que la Suisse n'a pas été épargnée par la transformation fondamentale des formes de familles et de ménages qui s'est amorcée à la fin des années 60: recul du nombre de mariages, baisse du taux de natalité, augmentation du nombre de divorces et de familles monoparentales. Le modèle traditionnel de l'union maritale fait place à celui de l'union consensuelle qui aboutit, la plupart du temps, au mariage dès la naissance des enfants. Par ailleurs, un enfant sur quatre nés en Suisse, voire dans les villes un enfant sur deux, n'a pas de passeport suisse.

Deux tiers des ménages privés ne comptent plus aujourd'hui qu'une à deux personnes. La proportion de ménages familiaux est particulièrement basse dans les villes. Malgré tout, la cellule familiale classique domine la vie quotidienne de la majorité de la population. L'instabilité croissante des relations de couple a toutefois conduit à ce qu'un enfant sur cinq ne passe plus toute son enfance auprès de ses deux parents. La famille monoparentale est souvent un état provisoire. Les familles recomposées ou familles patchwork sont devenues relativement fréquentes: un enfant sur dix vit dans une famille recomposée.

Les *interactions* entre la situation familiale et les autres sous-systèmes économiques sont les suivantes:

■ *Marché du travail et niveau de revenu*: le nombre de mères exerçant une activité professionnelle a enregistré une très forte hausse. En revanche, la participation des hommes aux travaux domestiques et familiaux n'a que faiblement augmenté. Les coûts directs liés aux enfants sont inférieurs aux coûts indirects générés par la perte de gain, subie le plus souvent par les mères. La proportion de familles nombreuses et de familles monoparentales en situation financière précaire est supérieure à la moyenne.

■ *Sécurité sociale*: onze cantons distribuent des allocations familiales et des prestations complémentaires aux familles dans le besoin. Pour les familles à faible revenu, les réductions de primes d'assurance-maladie, les bourses et l'aide sociale sont également essentielles. Les enfants et les adolescents sont, par rapport à l'ensemble de la population, deux fois plus dépendants de l'aide sociale.

■ *Imposition*: les avantages familiaux en matière d'impôt sur le revenu profitent davantage aux familles plus aisées qu'aux plus pauvres étant donné que l'allègement croît avec le revenu.

■ *Accueil des enfants*: trois familles sur dix recourent régulièrement à l'accueil extra-familial pour enfants. Les proches, en particulier les grands-mères, constituent toujours la structure d'accueil principale. Mais lorsque les temps d'accueil s'allongent, les familles de jour et les crèches prennent le relais du soutien de la parenté.

■ *Conditions de logement*: la taille du logement, le taux de propriété, les coûts du logement et la qualité de l'environnement du logement dépendent moins de la taille du ménage que du revenu.

En résumé, les tendances suivantes devraient retenir l'attention de la politique familiale: 1. l'augmentation de l'activité professionnelle des mères de famille, 2. l'augmentation des coûts liés aux enfants, 3. l'augmentation de la pauvreté des familles, 4. l'augmentation de l'instabilité des familles, 5. l'augmentation de la nécessité d'intégrer des familles de migrants, mais 6. la stagnation des prestations de politique familiale.

Instruments permettant d'évaluer les transferts de politique familiale

L'étude aborde ensuite la question des *instruments permettant d'évaluer les transferts de politique familiale*. Elle commence par souligner que le niveau d'intervention économique n'est qu'un élément parmi d'autres. On

constate, notamment dans le domaine de l'accueil extra-familial pour enfants, que des mesures socio-écologiques (portant sur le cadre social et culturel) sont aussi importantes pour la situation matérielle des familles.

Les nombreuses motivations qui dominent la politique familiale génèrent des objectifs divergents et parfois contradictoires. Ils ont été regroupés dans un ensemble permettant de concrétiser les principes et les conditions cadres d'un système cohérent et de développer une *grille d'évaluation* appropriée. Les objectifs à atteindre simultanément sont les suivants:

- *compensation verticale* (des ménages les plus riches vers les ménages les plus pauvres),
- *compensation horizontale* (des ménages sans enfant vers les ménages avec enfants),
- *égalité de traitement selon le lieu d'habitation*,
- *égalité de traitement des formes familiales*,
- *pas de stigmatisation* des bénéficiaires de prestations,
- *égalité des femmes et des hommes*,
- *maintien de l'incitation à exercer une activité lucrative*,
- *faisabilité politique, efficacité* (réalisation des objectifs) ainsi qu'*efficience* (utilisation optimale des moyens).

Exigences et initiatives

La présente étude identifie de différentes manières les acteurs de la politique familiale suisse et leurs exigences. Elle présente également les principaux projets de réforme des allocations familiales, de l'imposition des familles, des prestations complémentaires pour les familles, de l'assurance maternité et des places d'accueil extra-familial pour les enfants. Elle mentionne également les interventions parlementaires ainsi que les initiatives, positions et exigences des partis et des acteurs de la politique familiale. D'une manière générale, on peut dire qu'une grande dynamique caractérise les débats touchant à la politique familiale, et que la nécessité de décharger financièrement les familles, de lutter contre la pauvreté des familles, de promouvoir les possibilités de concilier vie familiale et vie professionnelle et de trouver une solution minimum en matière d'assurance maternité font largement l'unanimité.

Les effets du système actuel

Le système de simulation permet de mesurer les *effets du système actuel de prestations de politique familiale*. Les allocations familiales, les prestations complémentaires et les déductions fiscales octroyées aux familles diffèrent selon les cantons et ont été intégrées en conséquence dans le calcul; en revanche, les seules valeurs disponibles pour les subventions des places d'accueil des enfants et l'aide sociale sont des valeurs moyennes concernant la Suisse dans son ensemble. Le *tableau 1* illustre le poids relatif des différents transferts.

Tableau 1: Importance des différents transferts de politique familiale

	en millions de CHF	en %
Allocations familiales	4254	61,9%
Prestations complémentaires	48	0,7%
Allègements fiscaux impôt fédéral	550	8,0%
Allègements fiscaux impôt cantonal	1726	25,0%
Subvention places d'accueil pour enfants	300	4,4%
Total	6879	100,0%
Aide sociale aux familles	700	10,2%
Total, y compris l'aide sociale	7579	110,2%

Calculs BASS

Dans l'ensemble, on constate une incohérence et une inefficacité du système actuel dans des domaines majeurs.

■ *La compensation verticale est extrêmement faible.* Les familles pauvres et à revenus modestes reçoivent un transfert beaucoup trop faible pour que l'on puisse parler de couverture des besoins de base et encore moins d'égalité des chances pour les enfants. Les prestations complémentaires qui ont, et de loin, le plus grand effet réducteur de la pauvreté ne constituent que 7 pour mille du volume des transferts. Les déductions fiscales, le deuxième plus important instrument réducteur de pauvreté, conduisent très souvent à une redistribution de bas en haut.

■ *La compensation horizontale est réalisée, étant entendu que plus d'un tiers de l'ensemble des transferts est financé par les familles elles-mêmes.* Le transfert net croît avec le nombre d'enfants. Comparé avec un couple marié sans enfants un couple marié reçoit un transfert net supplémentaire avec un enfant d'environ 4800 francs, avec deux enfants de 3500 francs et avec trois enfants de 4500. Ces montants ne sont que légèrement inférieurs aux coûts d'entretien minimaux des enfants.

■ *L'égalité de traitement selon le lieu de domicile est largement violée.* Si l'on part de l'hypothèse d'une structure de population et de revenus identique pour tous les cantons, le transfert net pour les familles du quintile de revenu le plus bas oscille entre 4100 (AG) et 8700 francs (TI). Après déduction de l'impôt sur le revenu applicable de manière générale, le transfert net restant s'établit dans une fourchette de 800 (JU) à 6900 francs (TI).

■ *L'égalité de traitement des différentes formes de familles est réalisée dans une mesure raisonnable entre parents mariés et parents non mariés.* Toutefois, la surcharge financière des familles monoparentales se situant dans la catégorie des plus bas revenus n'est pas suffisamment prise en compte.

■ Le système actuel de politique familiale a des *effets stigmatisants* dans la mesure où les familles pauvres sont fortement dépendantes de l'aide sociale.

■ Il n'est pas surprenant de constater que tous les éléments du système actuel de politique familiale ne tiennent pas compte de *l'égalité des femmes et des hommes*. Elle n'est pas systématiquement encouragée par des mesures potentiellement positives, et l'on constate un fort retard à combler dans différents secteurs (assurance maternité, accueil des enfants). L'imposition commune des couples mariés a des conséquences préjudiciables pour l'intégration des femmes dans la vie professionnelle. Le manque de protection des famil-

les monoparentales (essentiellement des femmes) peut être interprétée comme discrimination indirecte. Enfin, il est inquiétant de voir que comparativement, l'instrument assez récent des prestations complémentaires aux familles tient, par certains aspects, trop peu compte de l'égalité de traitement.

■ Le système actuel des transferts de politique familiale contient peu d'*incitations* positives et négatives à *exercer une activité lucrative*. Les plus négatives sont les incitations financières de l'aide sociale, les plus positives sont les investissements en places d'accueil payantes pour les enfants. L'importance de l'activité lucrative n'est que peu influencée par rapport à une situation sans transfert. Compte tenu du potentiel, le bilan d'ensemble pourrait être nettement plus positif.

■ L'*efficacité* du système actuel de politique familiale est insuffisante : les objectifs majeurs ne sont pas ou insuffisamment atteints. Son *efficience* n'est pas non plus satisfaisante : on pourrait améliorer considérablement nettement la compensation verticale avec les mêmes moyens financiers (comme les simulations de modèles de réformes ci-dessous le démontrent concrètement).

Modèles de base pour les réformes

Les *modèles de base* de la simulation ont été sélectionnés de manière à décrire l'éventail complet des propositions alimentant le débat politique.

■ *Modèle de base Allocation pour enfant garantissant le minimum vital (alloc-ef)*: un transfert uniforme couvrant le minimum vital est accordé pour chaque enfant. Il intègre les allocations familiales actuelles et les déductions fiscales pour enfants.

■ *Modèle de base Allocation d'éducation (alloc-éd)*: un transfert uniforme est accordé pour chaque enfant en âge préscolaire afin d'honorer les prestations d'éducation des parents.

■ *Modèle de base Déduction fiscale (déd-fisc)*: la déduction pour enfants sur les impôts sur le revenu est relevée au niveau des coûts moyens effectifs liés aux enfants.

■ *Modèle de base Prestations complémentaires pour enfants (pc-ef)*: les prestations complémentaires pour enfants relèvent, pour les familles pauvres, les allocations familiales au niveau d'une allocation pour enfants garantissant le minimum vital. Le montant de ce relèvement doit permettre d'atteindre le minimum vital pour tout le ménage.

■ *Modèle de base Prestations familiales complémentaires avec montant plancher (pfc-mp)*: le revenu existant est relevé au minimum vital pour les familles pauvres avec de jeunes enfants.

■ *Modèle Prestations familiales complémentaires proportionnelles (pfc-p)*: pour les familles pauvres avec des enfants en bas âge, la lacune entre le revenu existant et le minimum existentiel augmenté de 20% est comblée pour moitié.

■ *Modèle de base Accueil extra-familial pour enfants (acc-ef)*: l'offre en places d'accueil extra-familial est doublée et assortie d'un tarif social uniforme.

Effets des modèles de base

Quels seraient les effets, en Suisse, de ces modèles de base ? Des calculs de simulation permettent d'illustrer leurs effets, dont certains sont importants et positifs, mais dont aucun ne permet d'atteindre simultanément tous les objectifs, ainsi que le *tableau 2* le montre.

Tableau 2: Récapitulation des effets des modèles (par rapport à la situation actuelle)

	alloc-eft	alloc-éd	déd-fisc	pc-eft	pfc-mp	pfc-p	acc-eft
Coûts	--	--	--	0	0	0	0
Compensation verticale	+	+	-	+	+	+	0
Réduction de la pauvreté	+	+	-	+	++	+	+
réduction des revenus faibles	+	+	-	0	0	0	+
Compensation horizontale	0	0	+	0	0	0	0
Différences cantonales	+	-	-	+	+	+	0
Egalité de traitement des formes familiales	+	+	-	+	+	+	0
Pas de stigmatisation	++	++	0	0	0	0	0
Egalité des femmes et des hommes	+	--	0	0	0	0	+
Incitation à exercer une activité lucrative	0	--	0	0	-	0	+
Efficacité	+	-	--	+	+	+	+
Efficiencia	+	--	--	++	++	++	+
Faisabilité politique	--	--	+	+	+	+	0

-- effet clairement négatif; - effet à tendance négative; 0 neutre ; + effet à tendance positive; ++ effet clairement positif
 Evaluation BASS

■ Le *modèle Déduction fiscale* obtient un mauvais résultat (exception faite de la compensation horizontale, qui se trouve légèrement renforcée) ou, au mieux, un résultat neutre. Aucun des autres modèles ne présente uniquement des avantages ou uniquement des inconvénients.

■ Le *modèle Allocation pour enfant* affiche presque partout des valeurs positives. Le problème réside dans un volume de transfert nettement plus élevé qui réduit les chances politiques du modèle.

■ Le *modèle Allocation d'éducation* génère lui aussi des coûts élevés. Par ailleurs, il renforce la répartition traditionnelle des rôles en contradiction avec l'égalité des sexes.

■ Les *modèles Prestations complémentaires* luttent efficacement contre la pauvreté des familles et réduisent les différences entre les cantons et les formes de familles. Mais ils ne contribuent que très faiblement à amener les familles à un niveau légèrement supérieur au minimum vital.

■ Le *modèle Accueil des enfants* a des effets clairement positifs sur l'incitation à exercer une activité lucrative et sur l'égalité. Il améliore la situation financière des familles à faibles revenus en augmentant la possibilité d'exercer un travail rémunéré. Ses effets sont neutres dans les autres domaines.

Les modèles Allocation d'éducation et Déduction fiscale doivent être considérés comme non *efficaces* car ils contredisent radicalement plusieurs objectifs. Tous les autres modèles atteignent des objectifs importants sans entraver fortement la réalisation des autres. En matière d'*efficiencia*, les modèles Prestations complémentaires sont les plus performants. En matière de *faisabilité politique*, l'Allocation pour enfant et l'Allocation d'éducation sont vouées à l'échec à moyen terme. Le modèle Déduction fiscale a, en revanche, les meilleures chances de réalisation. Les modèles Prestations complémentaires pourraient être réalisés, partiellement du moins.

Eléments pour un système cohérent

L'évaluation des modèles de base permet de conclure à la nécessité d'un *mélange des modèles* pour atteindre simultanément les différents effets. Les objectifs d'un système cohérent et finançable sont les suivants:

- respecter, pour les *coûts nets supplémentaires*, la limite de 1,3 milliard de francs alloués à la réforme de l'imposition des familles,
- respecter intégralement les *compensations, horizontale et verticale*,
- augmenter le transfert net de 50% au moins *pour le quintile de revenus le plus bas*, et d'au moins 20% *pour l'avant-dernier quintile*,
- réduire de moitié au moins la *part de familles pauvres*,
- réduire de 20% au moins les *inégalités de traitement régionales*,
- réduire de moitié au moins la *dépendance des familles vis-à-vis de l'aide sociale*,
- prévenir les éventuels effets négatifs du système sur *l'égalité des sexes*,
- maintenir *l'incitation à exercer une activité lucrative*.

Un modèle de politique familiale à trois piliers

La solution pragmatique proposée se présente sous la forme d'un modèle de politique familiale à trois piliers (*illustration 1*).

Illustration 1: Les trois piliers de la solution pragmatique proposée

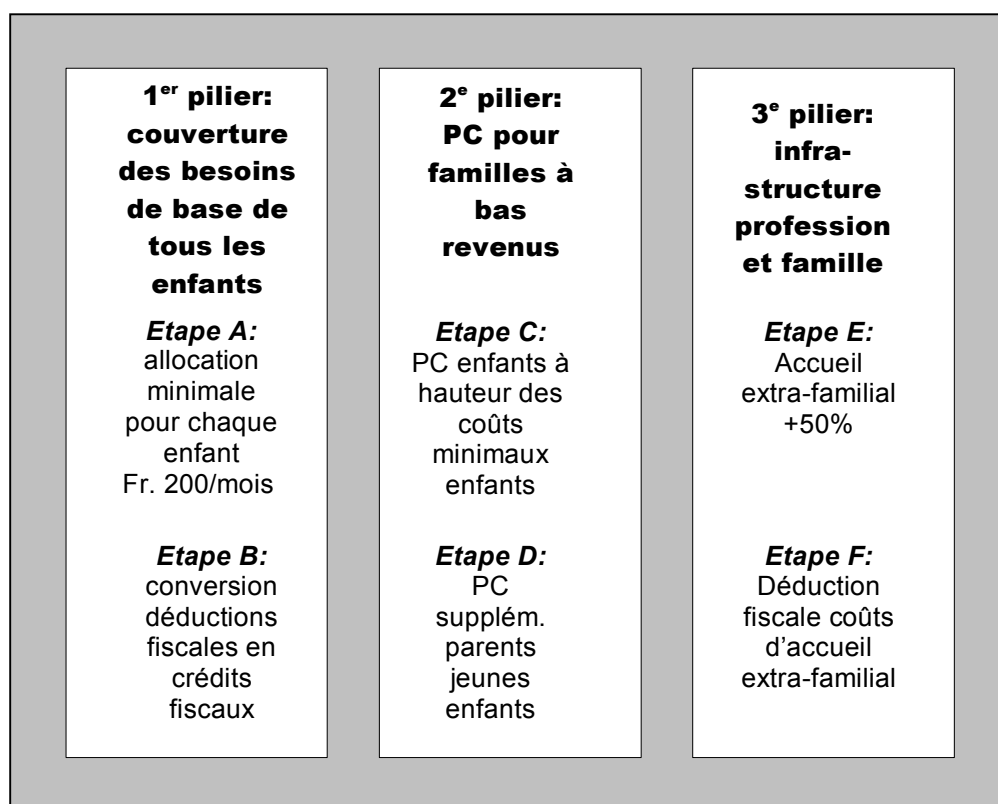


Schéma BASS

■ Le *premier pilier* sert à couvrir les besoins de base. Les *allocations pour enfants* sont étendues à tous les enfants et fixées à 200 francs au minimum par mois. Les déductions fiscales sont transformées, sans surcoûts, en *crédits fiscaux* de 300 francs pour l'impôt fédéral et de 700 francs en moyenne pour l'impôt cantonal. Les crédits fiscaux sont déduits du montant annuel de l'impôt et versés si le total est négatif.

■ Le *deuxième pilier* sert à la garantie du minimum vital pour les familles à faibles revenus par l'intermédiaire de *prestations complémentaires* (comparables aux prestations complémentaires de l'AVS). Il comprend une prestation complémentaire pour enfant correspondant au montant qui permet d'assurer le minimum vital d'un enfant et une prestation complémentaire pour les parents, allouée aux familles ayant des enfants en bas âge.

■ Le *troisième pilier* comprend l'infrastructure *d'accueil extra-familial des enfants*. L'offre en places d'accueil est augmentée de 50%. Les coûts d'accueil assumés par les parents sont déductibles du revenu imposable.

Ces mesures atteignent les objectifs fixés à une exception près: le transfert net dans l'avant-dernier quintile de revenus n'augmente que de 12% au lieu des 20% visés. La nette amélioration pour l'avant-dernier quintile peut être réalisée à travers des allocations pour enfants ou des prestations complémentaires plus élevées. Mais dans ce cas, les coûts dépassent le 1,3 milliard de francs prévu.

L'efficacité du modèle des trois piliers est très bonne sur tous les autres points (voir *tableau 3*). Les transferts, horizontal et surtout vertical, sont renforcés. La part de familles pauvres passe en dessous de 1%. Le taux moyen d'activité lucrative des familles augmente légèrement. Ainsi, à coût identique, l'efficacité est nettement plus élevée que celle de la réforme de l'imposition des familles qui vient d'être adoptée.

Tableau 3: Les effets du modèle des trois piliers

	Système actuel	Modèle des trois piliers	Différence
Volume de transfert brut (en millions de francs)			
Allocations familiales	4254	4825	+571
Prestations complémentaires aux familles	48	953	+905
Déductions impôt sur le revenu	2276	2276	0
Subvention places d'accueil	300	580	+280
<i>Total coûts directs</i>	<i>6878</i>	<i>8634</i>	<i>+1756</i>
Economie aide sociale	–	-222	-222
Supplément de recettes fiscales	–	-256	-256
<i>Total coûts indirects</i>	<i>6878</i>	<i>8156</i>	<i>1278</i>
Transfert net moyen (fr./an)			
Total familles	1187	1455	268
<i>Selon quintiles de revenus</i>			
1 ^{er} quintile	1758	4250	2492
2 ^e quintile	1389	1556	167
3 ^e quintile	1095	1057	–38
4 ^e quintile	785	548	–237
5 ^e quintile	–2609	–4408	–1798
Part de pauvreté			
Pour tous les ménages en âge d'exercer une activité lucrative	6,0%	4,0%	–2,0%
Familles	6,7%	1,9%	–4,8%

Calculs BASS

Conclusion

En conclusion, il convient de souligner une nouvelle fois la relative imprécision statistique des résultats dont il faudra tenir compte lors de l'interprétation. Les résultats des simulations doivent être compris non pas comme des montants exacts mais comme des ordres de grandeur. Compte tenu de la prudence qui s'impose, les principaux résultats de l'analyse se résument en cinq points.

■ Le *système actuel de transferts de politique familiale* ne suffit plus aux exigences essentielles d'un système cohérent de politique familiale intégrative. La compensation verticale, notamment, est beaucoup trop faible.

■ Les *modèles de base théoriques* permettent tous d'atteindre des objectifs fondamentaux, mais pris individuellement, ils ne suffisent pas aux exigences d'un système cohérent de politique familiale intégrative.

■ Un système cohérent est nécessairement le fruit de la combinaison de divers éléments. La solution pragmatique minimale développée dans ce projet consiste en un *modèle à trois piliers* « Allocations pour enfants », « Prestations complémentaires » et « Accueil des enfants ».

■ La simulation de ce modèle des trois piliers donne des *résultats très positifs*. Il améliore de manière sensible la situation des familles pauvres et à revenus faibles moyennant un surcoût inférieur à 1,3 milliard de francs. Parallèlement, il encourage l'intégration des mères de famille dans le monde du travail, générant ainsi des effets positifs à long terme sur l'évolution économique et démographique.

■ La solution pragmatique minimale du modèle des trois piliers tient compte des limites politiques et financières. Pour bien faire, il faudrait *renforcer davantage chacun des trois piliers* : extension du premier pilier à une couverture des besoins de base de tous les enfants à hauteur des coûts d'entretien minimaux ; extension du deuxième pilier à une garantie d'un niveau de vie supérieur à celui de l'aide sociale pour les familles à faibles revenus ; extension du troisième pilier à une infrastructure permettant aux mères et aux pères de concilier vie de famille et vie professionnelle.

L'analyse des positions des groupements les plus influents en matière de politique familiale permet de penser qu'il serait possible de trouver des coalitions majoritaires prêtes à soutenir des réformes concrètes dans le cadre d'un modèle à trois piliers tel que celui présenté ici.

Adresse du responsable de projet

Dr. Tobias Bauer
Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien BASS
Konsumstrasse 20
CH- 3007 Berne
Tél. +41 31 380 60 80
tobias.bauer@buerobass.ch

La responsable de la valorisation du PNR 45

Dr. Margret Bürgisser
Case postale 812
CH-5600 Bremgarten
mb.isab@bluewin.ch
Tél. +41 56 631 25 50